



# PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Valence, le 15 janvier 2025

Affaire suivie par : Stéphane MAILLET

UiD Drôme-Ardèche

Cellule urbanisme

Tél. : 04 75 82 46 46

Courriel : [urba0726@developpement-durable.gouv.fr](mailto:urba0726@developpement-durable.gouv.fr)

Nos réf. : 20241227-LET-DAUR0274-Taulignan-AvisPluArrete-v01s

La cheffe de l'unité interdépartementale

à

M. le responsable  
du Service Aménagement du Territoire et Risques  
DDT de la Drôme

**OBJET :** *PLU arrêté de la commune de Taulignan.*

**REFER :** *Courriel de Romain SEMONS, en date du 16-12-2024.*

**PJ :** /

Par courriel cité en référence, vous m'interrogez pour avis sur le PLU de la commune de Taulignan, dont le projet a été arrêté le 12 décembre 2024 par délibération du conseil municipal.

Ce sont particulièrement les documents suivants, qui ont retenu mon attention :

- 1.1. Rapport de présentation ;
- 1.2 Diagnostic communal annexé au rapport de présentation ;
- 4.2.a Documents graphiques du règlement ;
- 5.1. Servitudes d'Utilité Publique.

Sur les thématiques qui me concernent, je vous informe qu'il me semble nécessaire d'apporter la correction suivante.

Concernant le sujet des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il est question au paragraphe 2.3.5.1 du rapport de présentation, en page 153, de l'absence d'installation « de régime inconnu et statut Non Seveso ».

La formulation est maladroite : il n'existe effectivement aucune installation qui soit soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement sur le territoire. Cependant, le territoire comprend bien une quinzaine d'installations soumises au régime de la déclaration.

Aucune n'a effectivement le statut de site Seveso.

Il est ainsi préférable de seulement préciser dans le rapport, qu'aucune ICPE soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement n'est identifiée sur la commune.

Je vous informe que ce projet n'appelle pas d'autre observation de ma part pour ce qui relève de mes domaines de compétence.

Pour le directeur de la DREAL, et par délégation,  
La cheffe de l'unité inter-départementale  
Drôme-Ardèche,

Céline DAUJAN

Copies :

- 1 – M. le maire de Taulignan ([info@mairie-taulignan.fr](mailto:info@mairie-taulignan.fr)) ;
- 2 – Cellule 1 – urbanisme ;
- 3 – Chrono urbanisme.